Commune de
Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER

PREAVIS No 37-2026

concernant le budget 2027 du Fonds culturel Riviera

Date proposée pour la séance de la commission intercommunale de gestion :

Jeudi 29.10.2026 - 19h00

à l'Ancien Stand, salle des Mousquetaires

Blonay, le 29 septembre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2027 du Fonds Culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{e} des communes partenaires.

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003, une fois la convention approuvée par le Conseil d'Etat, préalablement adoptée par l'ensemble des conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (art. 2 de la convention).

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du FCR sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est géré par un conseil administratif (CA), formé d'une personne déléguée pour chacune des neuf municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant.

Durant la première législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, le FCR subventionnait annuellement 11 institutions de portée régionale, ainsi que l'Agenda régional, et le montant des contributions communales était fixé à CHF 48.- / habitant.

De 2007 à 2017, le montant desdites contributions a été maintenu à CHF 48.- / habitant, permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création.

Depuis 2018, le CA a fixé le montant de la contribution des communes entre CHF 46.- et CHF 47.- par habitant, souhaitant se recentrer sur le but du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au CA du FCR de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2026, le CA procédera donc à la répartition des subventions pour 2027.

Outre l'agenda régional, les institutions bénéficiaires du FCR sont désormais au nombre de 24, l'année 2026 ayant été marquée par l'intégration de deux nouvelles institutions (*en italique* dans la liste ci-dessous) soutenue à l'unanimité par le Conseil administratif du FCR et par les neuf municipalités de la Riviera (art. 5 – al. 6 / art. 14 – al. 3 convention).

Association des Amis du Dansomètre	Association du Théâtre de Poche de la Grenette
Association des Amis du Festival des artistes de rue – Vevey	Association Tous Artistes Confondus – Rocking Chair (RKC)
Association Autour du Monde – Festival du Bout du Monde	Association Les Trois-Quarts – Théâtre Le Pantographe
Association CLABO	Association Vevey International Funny Film Festival
Association Concours Clara Haskil	Fondation des Arts & Spectacles – Le Reflet – Théâtre de Vevey – Le Petit Reflet
Association La Lanterne Magique–Vevey-Montreux	Fondation Festival du Rire de Montreux – Montreux Comedy Festival / La Revue vaudoise
Association Live in Vevey	Fondation Maison Visinand – Théâtre Montreux- Riviera (TMR)
Association des Musées de la Riviera Vaudoise	Montreux Jazz Artists Foundation
Association Nouvel Espace Dancers (NED)	Fondation Montreux Choral Festival
Association Nox Orae	Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
Association Oriental Vevey – Théâtre de l'Oriental	Fondation du Septembre Musical Montreux–Vevey
Association Semaine internationale de piano	Fondation Vevey ville d'images – Festival Images

4. Budget 2027

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds visant à soutenir les institutions culturelles de portée régionale, bénéficiaires du Fonds, en participant à leurs charges artistiques ainsi qu'à l'édition de l'agenda régional. Il est établi sur une base « zéro ».

Charges

Le principal poste des charges demeure celui des subventions aux institutions bénéficiaires du FCR, incluant également les charges relatives à l'Agenda régional. Le montant total de ce poste, soit CHF 4'130'000.-, est estimé sur la base des éléments actuellement portés à la connaissance du CA.

Cette estimation doit permettre au CA de disposer d'une marge de manœuvre pour tenir compte des précisions attendues de la part de certaines institutions bénéficiaires d'ici fin 2026, la répartition des subventions 2027 intervenant en décembre 2026. Elle tient également compte de l'augmentation annoncée des frais de port dès le 1er janvier 2027, laquelle aura un impact sur les coûts liés à la diffusion de l'Agenda régional.

Par ailleurs, comme les années précédentes, le budget 2027 comprend une provision de CHF 20'000.- pour adaptations aux institutions bénéficiaires / éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels.
Enfin, comme chaque année, les charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée) représentent un montant total de CHF 35'600.-.
Le montant global des charges est ainsi estimé à CHF 4'185'600.-.

Recettes

Les recettes proviennent d'une part, de la contribution des communes maintenue à CHF 47.- par habitant, calculée sur la base de la population au 31.12.2025 (sans projection d'augmentation), et d'autre part, de la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour s'élevant à CHF 12'000.- pour l'Agenda régional.

L'augmentation des charges liées aux subventions et à l'Agenda régional s'explique principalement par une hausse prévisible des charges artistiques d'institutions bénéficiaires montreusiennes, consécutive à leur retour à une programmation pleinement déployée à l'Auditorium Stravinski en 2027. Cette évolution est compensée par un prélèvement de CHF 174'464.- sur la provision constituée à cet effet (compte 9282.2).

Grâce à cette provision, ainsi qu'à une augmentation mesurée mais tendancielle de la population, il n'apparait finalement pas nécessaire de rétablir immédiatement la contribution historique de CHF 48.- / habitant, contrairement à ce qui était envisagé dans le précédent préavis-type relatif au budget 2026.

A l'horizon 2029, un retour à la contribution de CHF 48.- / habitant devrait néanmoins être envisagé. Cette adaptation resterait dans les limites fixées par la convention, laquelle prévoit une contribution comprise entre CHF 45.- et CHF 50.- par habitant.

Le total des revenus s'élève donc à CHF 4'185'600.-.

Le budget 2027, base 0, se clôture ainsi à l'équilibre (solde nul au 31 décembre 2027).

Enfin, rappelons que les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le delta de CHF 1.- / habitant qui résulte de la différence entre le budget 2027 à CHF 47.- / habitant et les CHF 48.- / habitant fixés jusqu'en 2017.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

⇒ d'adopter le budget 2027 du Fonds culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

S. Krebs — J.-M. Guex

Annexe : Budget 2027 du Fonds culturel Riviera

Délégation municipale : Mme Laura Ferilli, municipale

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2027 - BASE 0

REVENUS

Contribution des communes CHF 47.00 / habitant·e	*Population au 31.12.2025*	*Montant*	
Blonay - Saint-Légier	12'597	592'059.00	
Chardonne	3'384	159'048.00	
Corseaux	2'326	109'322.00	
Corsier	3'458	162'526.00	
Jongny	1'917	90'099.00	
Montreux	27'166	1'276'802.00	
La Tour-de-Peilz	13'053	613'491.00	
Vevey	20'179	948'413.00	
Veytaux	1'008	47'376.00	
Total contributions des communes	**85'088**	**3'999'136.00**	3'999'136.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
Prélèvement sur le compte "Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels" (cpte 9282.2)			174'464.00
TOTAL REVENUS			**4'185'600.00**

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	4'130'000.00	
Provision pour éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels	20'000.00	
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00	
Contrôle des comptes (fiduciaire)	600.00	
TOTAL CHARGES		**4'185'600.00**
SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2027		**0.00**

Vevey - 24 septembre 2026 / SAI - NRP